

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 635

présenté par  
Mme Thill  
-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 16, après le mot :

« membres »,

insérer le mot :

« féminin ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de s'assurer qu'un embryon ne pourra être conçu qu'avec les gamètes d'une femme membre du couple. Il s'agit ici de s'assurer qu'aucune brèche ne puisse être ouverte vers la GPA